



## ***COMPTE RENDU DE REUNION***

### ***DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU 20 NOVEMBRE 2025 à 19h30***

***Mairie de RIVOLET***  
69640

Présents : *Catherine BUTET, Joëlle RUBENS, Françoise BRANCIARD, Julien FELLOT, Catherine BARRIERE, Hugues FELLOT, Sylviane AULAS*

Absents : *Didier COMBIER (a donné pouvoir à Joëlle RUBENS)  
Priscille DU MANOIR (a donné pouvoir à Hugues FELLOT)  
David THOMASSET (a donné pouvoir à Julien FELLOT)  
Marjorie GRIRE-FURTAK (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)  
Charles-Alexandre ORTONNE (a donné pouvoir à Catherine BUTET)  
Jean-Pierre GIRAUD  
Karine BOUDOT  
Béatrice BOUGAIN*

*Secrétaire de séance : Françoise BRANCIARD*

*Madame Catherine BUTET remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.*

*Le compte-rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.*

### **1. Délibération – Groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) et aux prestations de services pour assurer la conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD)**

*Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.*

*La CABVS propose à toutes les communes de se regrouper pour un appel d'offre afin de désigner un délégué à la protection des données commun (DPO) et d'assurer la bonne application du RGPD.*

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

## **2. Délibération – Dossier amendes de police – répartition 2025 – Demande de versement de la subvention**

*La commune a obtenu un accord pour le versement de la subvention dont le montant s'élève 8 600 €. Les travaux consisteront à réaliser la 2<sup>ème</sup> partie de l'aménagement de la route de la Fouillouse, dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> partie jusqu'à l'impasse des 2 frères.*

*Le montant des travaux s'élève à 12 000 € HT, avec un autofinancement de 3 400 € pour la commune.*

*Le Conseil municipal doit délibérer pour pouvoir recevoir cette subvention des amendes de police. La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.*

*Il s'en suit un débat sur la dangerosité du marquage de la 1<sup>ère</sup> partie, notamment dans le virage au niveau de la maison de M. et Mme SANDRIN où la bande piétons est considérée dangereuse, sans aucune visibilité ni pour les véhicules ni pour les piétons.*

*Le service technique du Département du Rhône qui était maître d'ouvrage sera recontacté par Mesdames AULAS et RUBENS.*

## **3. Informations et questions diverses**

*La Région Auvergne Rhône Alpes a proposé à chaque commune de candidater pour une cession de barnum 3m x 3m. Il s'agit d'une subvention en nature de 1 327 €.*

*La commune de Rivolet a été retenue et a donc obtenu un barnum qui sera mis à disposition des associations de Rivolet, gratuitement. Madame le Maire ira le chercher prochainement.*

*Le Département du Rhône a accordé une subvention de 2 712 € pour la création d'un nouvel ossuaire dans l'ancien cimetière. Les travaux sont réalisés dans une ancienne tombe reprise à cet effet.*

## **4. Tour des commissions**

### **4.1. Commission « Bâtiments »**

#### **- Huisseries de la salle des fêtes**

*Madame le Maire présente le devis de l'entreprise VERVIER pour le changement de toutes les huisseries portes et fenêtres de la salle des fêtes (hormis les vasistas de toit) d'un montant de 25 600.51 € HT. Il s'agit de châssis en aluminium isolé et double vitrage.*

*Le Département du Rhône a accordé une subvention de 12 750 € et a déjà versé la moitié.*

*Pour ne pas perdre cette subvention, les travaux doivent être réalisés avant le 30 juin 2026.*

*Le Conseil municipal est consulté et donne son accord à l'unanimité pour la signature de ce devis.*

#### **Mise aux normes des bâtiments**

*Suite aux observations de l'APAVE (organisme de contrôle de sécurité) dans les bâtiments communaux, l'entreprise TOTAL ELEC a établi un devis de 5 664.24 € HT pour la mise aux normes électriques à l'école (éclairage de la classe des grands et passage de la rue des écoliers jusqu'à l'entrée de la cour), à l'église et à la salle des fêtes.*

*Le Conseil municipal est consulté et donne son accord à l'unanimité pour la signature de ce devis.*

#### **Maison centre bourg**

*L'architecte a repéré des fissures dans les murs et souhaite connaître la nature du sol sur lequel repose la maison. Pour cela, il faut faire une analyse des sols. Le devis s'élève à environ 5 000 € TTC. Madame le maire demande si la commune s'engage ou pas dans cette analyse. Le Conseil municipal, dans sa majorité, donne son accord.*

*L'architecte demande également à percer les planchers afin de comprendre leur structure et savoir pourquoi il est constaté des différences de niveaux à l'étage. Les cantonniers feront le nécessaire.*

#### **4.1. Commission « Environnement »**

*Monsieur Hugues FELLOT explique que trois nichoirs à chauve-souris ont été donnés à la commune par l'association « C'est ici, demain, et maintenant ». Ils sont à installer sur des bâtiments communaux.*

*Monsieur Hugues FELLOT informe aussi qu'un chantier participatif est prévu le samedi 29 novembre afin de préparer le fleurissement du bourg, avec notamment des plantations en pleine terre. Des endroits adaptés seront à trouver ; il conviendra d'enlever les pavés, de creuser des fosses. Il faudra enlever les jardinières en bois vieillissantes.*

#### **4.2. CCAS**

##### Activités séniors : Activités Physiques Adaptées et sophrologie

*Un questionnaire remis aux participants fait apparaître que 16 personnes sur 19 souhaitent poursuivre l'activité au-delà du 4 décembre 2025 (date de fin du projet financé par l'Agglo). Toutefois, 10 personnes précisent que cela dépendra du tarif.*

*Deux possibilités sont donc envisageables :*

- demander à l'ASL si elle pourrait se saisir de cette activité et répondre à des appels à projets pour aider au financement.*
- demander aux intervenantes si elles souhaitent porter l'activité personnellement.*

*Une réflexion va donc être menée en réunion le jeudi 27 novembre.*

##### Colis des anciens

*Le CCAS a recensé 49 personnes susceptibles de recevoir un colis de fin d'année.*

*Le prix des produits habituels ayant augmenté et les bénéficiaires étant plus nombreux, le CCAS a décidé de ne mettre que deux produits dans le colis.*

*La distribution se fera le samedi 20 décembre à partir de 14h.*

#### **4.3. Formation**

*Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Rivolet, Madame le Maire informe de la possibilité de suivre une formation sur les risques majeurs dispensé par l'IRMA de Grenoble qui propose un entraînement sur table et sur le terrain, à 6 000 € pour 11 élus.*

*Cette formation est éligible au financement DIF élu et pourrait être proposée un samedi pour convenir au plus grand nombre.*

*Madame le Maire fera suivre les informations par mail.*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45***